

Date limite d'engagement régional : 20 septembre 2026

Le critérium fédéral régional se déroule avec des balles de matière plastique.

1. Dispositions générales

Se référer au titre III des règlements sportifs fédéraux.

2. Organisation sportive

2.1. Mixité

Les féminines sont incorporées aux tableaux masculins pour former des tableaux mixtes, en régional comme en départemental.

Elles peuvent choisir d'être candidates à la montée en N2, auquel cas elles se verront attribuer un barème de points avec les lettres spécifiques aux dames candidates à la N2, ou de rester dans les tableaux mixtes avec les messieurs, auquel cas elles se verront attribuer un barème de points avec les lettres spécifiques aux dames non-candidates à la N2.

Ce choix devra être formulé avant le 1^{er} tour. Il pourra être modifié avant tout autre tour sur simple demande.

2.2. Division régionale 1

Le critérium fédéral régional comporte 5 tableaux mixtes R1 BFC (âge au 1er janvier de la saison en cours)

- Tableau R1 Seniors (joueurs de plus de 19 ans) : 16 joueurs
- Tableau R1 Juniors (joueurs de moins de 19 ans) : 12 joueurs
- Tableau R1 Cadets (joueurs de moins de 15 ans) : 12 joueurs
- Tableau R1 Minimes (joueurs de moins de 13 ans) : 16 joueurs
- Tableau R1 Benjamins (joueurs de moins de 11 ans) : 12 à 16 joueurs

2.3. Division régionale 2

Les autres divisions du critérium fédéral régional sont zonées géographiquement et comportent 6 tableaux mixtes (âge au 1er janvier de la saison en cours).

Les zones sont les suivantes :

- Zone BO : départements 21-58-71-89
- Zone FC : départements 25-39-70-90

Zone Bourgogne :

- Tableau R2 Seniors BO (joueurs de plus de 19 ans) : 16 joueurs
- Tableau R2 Juniors BO (joueurs de moins de 19 ans) : 12 joueurs
- Tableau R2 Cadets BO (joueurs de moins de 15 ans) : 12 joueurs

Zone Franche-Comté :

- Tableau R2 Seniors FC (joueurs de plus de 19 ans) : 16 joueurs
- Tableau R2 Juniors FC (joueurs de moins de 19 ans) : 12 joueurs
- Tableau R2 Cadets FC (joueurs de moins de 15 ans) : 12 joueurs

Nota : l'organisation des divisions, régionale 1 comme régionale 2, peut être modifiée exceptionnellement dans le cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant.

3. Participation

3.1. Confirmation de participation à un tour

Les joueurs qualifiés, puis les remplaçants lorsqu'ils ont reçu une notification de repêchage, doivent confirmer leur inscription ou non à chaque tour sur leur Espace Licencié, ou par l'intermédiaire de leur club respectif sur leur « Espace Mon Club » pour le **LUNDI 20 heures** précédant le tour de critérium fédéral. Tout joueur n'ayant pas confirmé ou déclaré son forfait avant cette date limite pour le tour considéré sera « **SCRATCHÉ** » pour le tour. Il ne pourra pas participer en départemental pour ce tour et descendra d'une division au tour suivant.

3.2. Forfaits

Pour un 1er forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Pour un 1er forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2ème forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

Absences excusées à justifier :

- Maladie, blessures, Covid... (certificat médical à présenter)
- Décès d'un proche (certificat à présenter)
- Cause professionnelle non prévisible, astreinte par exemple (certificat de l'employeur à présenter)
- Voyage scolaire (justificatif de l'établissement à présenter)
- Accident, panne (constat, facture à présenter)

Tout certificat pour justifier un forfait devra être **reçu par la ligue au plus tard le mardi suivant** le tour concerné.

3.3. Repêchages

Des repêchages entre divisions sont effectués au fur et à mesure des forfaits. Aucun repêchage ne sera effectué après le jeudi à midi précédent la compétition.

4. Déroulement sportif

4.1. Tableaux de 8 joueurs

À chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 2 poules de 4 joueurs
- Tableau de 8 joueurs (SPID n°3) avec partie haute et partie basse en classement intégral

Classement	Poule 1	Poule 2
N° de position dans tableau pour Places 1 à 4		
1 ^{er}	1	8
N° de position dans tableau pour barrages 2 ^{ème} et 3 ^{ème}		
2 ^{ème}	5	4
3 ^{ème}	3	6
N° de position dans tableau pour Places 5 à 8		
4 ^{ème}	7	2

4.2. Tableaux de 10 joueurs

À chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 2 poules de 5 joueurs
- Tableau de 8 joueurs (SPID n°3) avec partie haute et basse en classement intégral et barrages entre 4^{ème} et 5^{ème} de poules.

Classement	Poule 1	Poule 2
N° de position dans tableau pour Places 1 à 4		
1 ^{er}	1	8
N° de position dans tableau pour barrages 2 ^{ème} et 3 ^{ème}		
2 ^{ème}	5	4
3 ^{ème}	3	6
N° de position dans tableau pour Places 5 à 8 des vainqueurs après barrages 4 ^{ème} et 5 ^{ème} en parties seules		
4 ^{ème}	7	2
5 ^{ème}	2	7
Partie seule pour Places 9 et 10 entre les perdants des barrages 4 ^{ème} et 5 ^{ème}		

4.3. Tableaux de 11 joueurs (cas division incomplète)

À chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 1 poule de 5 joueurs et 1 poule de 6 joueurs
- Tableau de 16 joueurs (SPID n°9) incomplet avec demi-finales croisées 1^{er} et 2^{ème} de poule, 3^{ème} et 4^{ème} de poule, 5^{ème} et 6^{ème} de poule puis finales en classement intégral

Classement	Poule 1	Poule 2
N° de position dans tableau pour Places 1 à 4		
1 ^{er}	1	4
2 ^{ème}	3	2
N° de position dans tableau pour Places 5 à 8		
3 ^{ème}	5	8
4 ^{ème}	7	6
N° de position dans tableau pour Places 5 à 8		
5 ^{ème}	9	12
6 ^{ème}	11	10

4.4. Tableaux de 12 joueurs

À chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 4 poules de 3 joueurs.
- Tableau de 16 joueurs (SPID n°11) incomplet avec partie haute et partie basse en classement intégral

Classement	Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
N° de position dans tableau pour Places 1 à 8				
1 ^{er}	1	16	8 ou 9	8 ou 9
N° de position dans tableau pour barrages 2 ^{ème} et 3 ^{ème}				
2 ^{ème}	12 ou 13	4 ou 5	4/5/12/13	4/5/12/13
3 ^{ème}	11 ou 14	3 ou 6	3/6/11/14	3/6/11/14

Le deuxième de poule est placé dans le demi-tableau opposé au premier de sa poule.

Le troisième de poule est placé dans le quart de tableau opposé au deuxième de sa poule.

4.5. Tableaux de 16 joueurs

À chaque tour et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- 4 poules de 4 joueurs
- Tableau de 16 joueurs (SPID n°11) avec partie haute et partie basse en classement intégral

Classement	Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
	N° de position dans tableau pour Places 1 à 8			
1 ^{er}	1	16	8 ou 9	8 ou 9
	N° de position dans tableau pour barrages 2 ^{ème} et 3 ^{ème}			
2 ^{ème}	12 ou 13	4 ou 5	4/5/12/13	4/5/12/13
3 ^{ème}	11 ou 14	3 ou 6	3/6/11/14	3/6/11/14
	N° de position dans tableau pour Places 9 à 16			
4 ^{ème}	2	15	7 ou 10	7 ou 10

Le deuxième de poule est placé dans le demi-tableau opposé au premier de sa poule.

Le troisième de poule est placé dans le quart de tableau opposé au deuxième de sa poule.

Le quatrième de poule est placé symétriquement par rapport au premier de sa poule (7 et 8 ; 10 et 9).

4.6. Décompte des points en poule / forfaits et abandons

Ci-dessous extrait des règlements sportifs fédéraux :

Article I.303 - Classement des joueurs dans une poule

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 points.

Article III.109 - Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Conformément à l'article III.113 – Forfaits

Pour un premier forfait excusé et justifié (suivant la définition de la commission sportive compétente), le joueur est maintenu dans sa division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Tout joueur déclaré forfait non excusé est exclu du critérium régional. Il pourra toutefois concourir en départemental sans possibilité de remontée en régional pour le reste de la saison.

4.7. Déroulement des parties

Toutes les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

4.8. Nombre de tours

Le critérium fédéral se déroule en quatre tours.

5. Placements des joueurs

5.1. Constitution des divisions

Pour une nouvelle saison, les divisions régionales sont constituées en tenant compte du cumul des points critérium obtenus lors de la saison précédente, des changements de catégorie ainsi que des montants des divisions inférieures du dernier tour de la saison précédente.

Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats (places) du tour précédent. Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Concernant les inscriptions en cours de saison, pour pouvoir participer au tour suivant, il conviendra de faire parvenir son inscription au plus tard jusqu'au dimanche 3 semaines avant ce tour.

5.2. Première participation ou reprise d'activité après au moins une saison d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixée par l'échelon, sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Un joueur qualifié n'ayant pas participé lors de la saison précédente sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

5.3. Placement initial des féminines

Les féminines non qualifiées pour la N2 sont placées au premier tour dans les tableaux mixtes régionaux et départementaux en fonction de leurs points-licences, comme pour une première participation. Si elles n'ont participé qu'au niveau régional ou départemental lors de la saison précédente, elles sont placées en fonction d'un équivalent « messieurs » du cumul des points critérium obtenus lors de la saison précédente.

5.4. Mise en poules

Le placement des joueurs dans les poules respecte l'article I.302 des règlements sportifs fédéraux.

Au premier tour, les joueurs sont placés à partir du dernier classement national officiel diffusé.

Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats (places) du tour précédent. Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

6. Montées et descentes

6.1. Montées de Régionale 1 en N2 masculine

Pour les tableaux :

- R1 Seniors
- R1 Juniors
- R1 Cadets
- R1 Minimes
- R1 Benjamins

Les vainqueurs et les seconds messieurs/garçons de chaque tour accèdent à la Nationale 2 masculine.

6.2. Montées en N2 féminine

Pour chaque catégorie Seniors, Juniors, Cadettes, Minimes, Benjamins :

Les deux joueuses candidates à la N2 ayant terminé aux meilleures places sur l'ensemble des divisions régionales et départementales, accèdent à la Nationale 2 féminine.

Si l'une ou les deux montantes évoluaient en départementale, se référer à l'annexe 2 pour déterminer l'ordre d'attribution des points CF et donc les montantes.

6.3. Montées de Régionale 2 en Régionale 1

Pour les tableaux :

- R2 Seniors BO
- R2 Seniors FC
- R2 Juniors BO
- R2 Juniors FC
- R2 Cadets BO
- R2 Cadets FC

Les vainqueurs et les seconds de chaque tour accèdent à la régionale 1. Si l'un d'eux est une féminine désignée pour monter en N2, son suivant monte en R1.

6.4. Montées départementales

Pour tous les tableaux, les vainqueurs de chaque Départementale 1 accèdent à la dernière division régionale de leur catégorie d'âge. Si l'un d'eux est une féminine désignée pour monter en N2, son suivant monte en régionale.

6.5. Descentes

Pour tous les tableaux, le nombre de descentes est fonction du nombre de descentes des niveaux supérieurs.

Une féminine descendant de National 2 est repositionnée après le dernier joueur ayant plus de points-licence qu'elle, tout en respectant l'ordre des places obtenues en N2 si plusieurs joueuses descendent, en régionale ou en départementale.

7. Divers

7.1. Juge-arbitrage

Les juges-arbitres sont nommés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

7.2. Lieu des compétitions

L'attribution des lieux des compétitions se fera par appel d'offre en fin de saison précédente puis sera validée par le conseil de ligue.

- Tous les tableaux de R1 sont organisés dans le lieu affecté à la R1, si possible alterné dans chaque zone géographique BO / FC lorsque les candidatures à l'organisation le permettent.
- Tous les tableaux de R2 sont organisés dans le lieu affecté à la R2 de chacune des zones géographiques.

8. Application du présent règlement

- 8.1. Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.
- 8.2. La Commission Sportive Régionale est chargée de son application.
- 8.3. Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Régionale.
- 8.4. Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Régionale doit être fait auprès du Président de la Ligue pour présentation au jury d'appel régional.
- 8.5. Tout appel fait à une autre instance sans que le jury d'appel régional n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu sur le plan régional.

9. Dispositions d'applications

- 9.1. Le présent règlement est établi en Août 2026 pour application pour la saison 2026-2027. Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes à la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que des décisions du Conseil de Ligue.
- 9.2. Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux.

Karine CAPELLI-COINET
Présidente Commission Sportive

Jean-Michel HELLER
Responsable Critérium Fédéral



Le 30 août 2026.

Le 30 août 2026.

ANNEXE 1 Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

MESSIEURS

Echelon	Régional		Départemental
Division	R1	R2	D1
Seniors	C	D	E
Juniors	D	E	F
Cadets	E	F	G
Minimes	F		H
Benjamins	G		I

DAMES

	Candidates N2	Non-candidates N2	
Division	R1, R2, D1, D2, ...	R1, R2	D1, D2, ...
Seniors	C	C	D
Juniors	D	D	E
Cadettes	E	E	F
Minimes	F	F	G
Benjamines	G	G	H

ANNEXE 2 Attribution des points selon le nombre d'inscrits

	6	7	8	9	10	11	12	16
1 ^{er}	100	100	100	100	100	100	100	100
2 ^{ème}	75	75	80	80	80	80	80	80
3 ^{ème}	50	50	60	60	65	65	65	65
4 ^{ème}	30	35	45	45	50	50	50	50
5 ^{ème}	15	20	33	33	40	40	40	40
6 ^{ème}	2	10	21	21	30	30	30	35
7 ^{ème}		2	10	12	20	20	25	30
8 ^{ème}			2	5	10	15	20	25
9 ^{ème}				2	5	10	15	20
10 ^{ème}					2	5	10	15
11 ^{ème}						2	5	10
12 ^{ème}							2	7
13 ^{ème}								5
14 ^{ème}								4
15 ^{ème}								3
16 ^{ème}								2

Les points des dames candidates à la N2, sont attribués dans l'ordre des éventuelles joueuses en R1, puis en R2, puis en départementale dans l'ordre croissant des quotients de leur place par le nombre total de participants + 1 sur l'ensemble des divisions de leur département et de leur catégorie d'âge au tour considéré

Exemple : sur 3 divisions départementales de 16 joueurs, une dame est 4^e de D2, elle est donc 20^e de son département sur 48 participants, soit un quotient de $20/49 = 0,408$).